

Association Virage Energie Aquitaine

3 rue de Tauzia

33800 Bordeaux

**Avis relatif au projet de
Schéma Régional Climat-Air-Energie Aquitaine**

(Contribution collective des membres de l'association)

Sommaire

Introduction

1. SRCAE, de l'exercice imposé et contraint...

- Sur le fond du document : d'importantes lacunes techniques
 - Les consommations énergétiques et émissions indirectes*
 - Des échéances inadaptées et l'absence de trajectoires plausibles*
 - Une place minimale accordée à la question de la qualité de l'air*
- Sur la forme d'élaboration : quel débat citoyen ?

2. ...à l'exercice impossible, ce qui vide la démarche initiale de sens, de cohérence, et de crédibilité

- L'exclusion préjudiciable de la question clé du nucléaire, et des crises énergétiques, économiques, sociales à venir
 - Le nucléaire : la question clé absente de la réflexion SRCAE*
 - Les réseaux électriques*
 - La crise énergétique...*
 - ...et les autres crises*
- Une approche et une vision territoriale peu convaincante
 - Territoires urbains et ruraux, quelles solidarités ?*
 - Effets de bord et interrelations entre régions*
 - L'addition des PCET ne fait pas un SRCAE*
 - Une réflexion indigente sur les objectifs de mix énergétique*

3. Mais de nombreuses propositions et pistes de réflexion existent pour l'avenir

- Cap vers une régionalisation de la politique énergétique
- De nouveaux modes de médiation avec la société civile

Conclusion

Les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) sont l'un des produits du « Grenelle de l'environnement » inscrits dans le Code de l'environnement par la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, puis par un décret du 16 juin 2011 qui en précise le périmètre et les modalités d'élaboration.

Ils ont eu le mérite d'inviter, pour la première fois en France, à un exercice de planification énergétique territoriale associant un vaste panel d'acteurs. Ils ont permis de collecter et confronter de nombreux éléments de diagnostic jusqu'à présent éparés et de dessiner quelques orientations générales pour l'action au niveau régional.

Néanmoins, ils présentent d'importantes lacunes qui en compromettent la portée.

Les contraintes définies dès le début de l'élaboration de ces documents (contraintes de temps, de périmètres d'étude...) ont fait des SRCAE un exercice imposé qui a, de fait, laissé beaucoup de points en suspens. Par exemple, par facilité méthodologique, mais aussi sous la pression de divers lobbies, la question des émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) a finalement été évacuée. Dans ce projet de SRCAE Aquitain, nous pouvons également déplorer le traitement extrêmement faible réservé à la question de l'air. Outre les lacunes techniques, nous pointerons également les modes de réalisation de ces schémas, et questionnerons les modes de débat public avec la société civile qui ont été poursuivis.

Plus grave et plus préjudiciable encore, le gouvernement et le législateur ont choisi d'exclure de leur périmètre ce qu'ils considèrent comme relevant de la politique énergétique nationale, et en premier lieu la politique nucléaire. Inutile de préciser à quel point le devenir des centrales (questions de la durée de vie des réacteurs, de la maintenance, du démantèlement, de la sécurité, du prix du kwh nucléaire) est l'une des questions centrales dans une réflexion digne de ce nom en matière de planification énergétique, du fait du poids du nucléaire dans notre mix énergétique français. Surtout, par un curieux consensus autour de la pratique de la politique de l'autruche, les conséquences des crises à venir – en particulier la crise énergétique – ont été oubliées. Par ailleurs, faute d'obtenir un consensus entre partenaires, les acteurs locaux ont traité de façon parfois superficielle certains chapitres du SRCAE (concurrence et / ou synergies entre filières énergétiques, territorialisation des politiques, etc.).

Enfin, les SRCAE restent essentiellement indicatifs et sont cruellement dépourvus de leviers et d'outils pour leur mise en œuvre effective. Nous touchons là les limites de la démarche SRCAE, ce qui appelle d'autres réponses. D'une part, les logiques en matière de lutte contre le changement climatique, de réalisation de la transition énergétique poussent à l'émergence d'un nouveau cadre régionalisé ; nous ferons ici référence aux différents plans énergie-climat territoriaux votés par des collectivités territoriales¹ dont certains impulsent des objectifs élevés en matière de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables. D'autre part, des mouvements citoyens se saisissent de plus en plus de la question climatique et énergétique ; c'est le cas de nombreux acteurs associatifs et coopératifs (Greenpeace, Sortir du nucléaire,

¹PCET recensés au niveau régional : http://aquitaine.fr/IMG/pdf/DAC_Complet_-_VF-2.pdf (page 134)

Tchernoblaye, CREAQ, CREPAQ, TACA, Territoires en transition, Bizi, Enercoop, Energie Partagée...). L'association Virage Énergie Aquitaine a été créée, en septembre 2011, dans le but de travailler à la co-production, en lien avec la société civile, à un scénario alternatif régional, d'inspiration négaWatt. Ce projet est déjà accompli dans d'autres régions par des associations Virage Energie (Nord-Pas de Calais, Pays de la Loire, Ile-de-France...). Tout ceci augure de nouveaux modes de médiation avec la société civile dans le domaine énergie-climat !

1. SRCAE, de l'exercice imposé et contraint...

□ Sur le fond du document : d'importantes lacunes techniques

Les consommations énergétiques et émissions indirectes

Aussi bien les bilans régionaux que les scénarios à terme des SRCAE ne prennent en compte que les consommations énergétiques et les émissions de GES directement constatées sur le territoire régional. Ce choix a le mérite d'une (relative) simplicité et a parfois été justifié par l'argument selon lequel les politiques locales ne peuvent agir que sur les facteurs locaux.

Le problème, c'est que dans le contexte d'une internationalisation et d'une parcellisation extrêmes des processus de production, il est difficilement tenable de la part de l'un des pays les plus riches de la planète d'occulter les coûts externalisés de son mode de vie. De même, au niveau régional, la plus grande partie des produits que nous consommons et des équipements que nous utilisons sont produits ailleurs en France ou dans le monde. Du steak qui est dans notre assiette, du jean que nous portons, de l'ordinateur ou du véhicule que nous utilisons, du logement que nous occupons, le SRCAE ne nous montre que les conséquences de leur consommation ou de leur usage mais évacue celles pourtant notables de leur production et – en grande partie – de leur transport.

Réintégrer les consommations énergétiques et les émissions de GES indirectes dans notre diagnostic et nos scénarios serait non seulement plus juste, mais aussi offrirait des perspectives et des leviers d'action pour chaque citoyen en éclairant ses choix de consommateur.

Des échéances inadéquates et l'absence de trajectoires plausibles

Fixées par la loi, les échéances des SRCAE (l'objectif des 3 X 20 à l'horizon 2020 et du facteur 4 à l'horizon 2050) sont de plus en plus manifestement inadéquates aux enjeux de la transition énergétique.

D'une part, la mise en œuvre immédiate de politiques vigoureuses se heurte à de nombreux obstacles de tous ordres, qu'il est sûrement possible de surmonter, mais non

sans perdre quelques précieuses années. De plus certains secteurs clés, comme celui du logement, présentent une inertie telle que les politiques mises en œuvre aujourd'hui ne commenceront à avoir des effets tangibles qu'à un horizon de plusieurs années. Il devient manifeste que 2020, c'est demain et que d'ici là - sauf effondrement brutal du système économique mondial dû à la déplétion pétrolière par exemple - rien n'aura beaucoup changé. D'autre part, l'horizon 2050 quant à lui semble très éloigné et invite à faire des promesses mirifiques dont nul ne sait si elles seront tenues - et qui s'en souviendra dans 40 ans ? Enfin, les SRCAE ne donnent que très peu d'éléments de trajectoire pour expliquer comment relier les objectifs de 2020 à ceux de 2050.

Il ressort de tout cela que l'horizon 2030 par exemple serait sans doute mieux adapté à la fixation d'objectifs ambitieux mais réalistes, et à l'élaboration de trajectoires vers le facteur 4 en 2050, voire 5 ou 6 pour tenir compte de l'accroissement de la population mondiale.

Une place minimale accordée à la question de la qualité de l'air

A la lecture de ce projet, le volet « qualité de l'air », bien qu'il ait fait l'objet de réunions thématiques et de groupe de travail en lien avec l'AIRAQ, semble avoir été traité de manière secondaire, et aurait mérité de nombreux développements (rôle et objectifs des Plans de Protection de l'Atmosphère, coordination avec le Plan Régional de Qualité de l'Air, renforcement des seuils d'exposition aux particules fines, recherches en cours ou en projet sur les particules ultra fines et lien avec le trafic routier etc). Cela aurait notamment permis d'aborder les questions sanitaires et de santé environnementale qui se trouvent très peu évoquées dans ce projet de schéma.

□ Sur la forme d'élaboration : quel débat citoyen ?

La politique énergétique française n'a, pour ainsi dire, jamais fait l'objet d'un débat démocratique : le programme nucléaire engagé à la Libération a été imposé par les dirigeants (politiques et économiques, issus des grands corps) à la population. C'est ainsi que notre culture énergétique s'est fondée sur la prégnance du nucléaire et son intégration dans l'inconscient collectif. Existe-t-il une "exception culturelle" française dans le domaine de l'énergie?

L'élaboration de schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) aurait pu être l'occasion de redonner une place, une parole aux citoyens sur des sujets qui sont au cœur de l'actualité, de notre quotidien, de notre avenir. La conjoncture (prise de conscience provoquée par la catastrophe de Fukushima ; publication du rapport de la Cour de comptes en janvier 2012 qui estime l'augmentation des coûts du kWh pour les ménages, +30% à 2015) se serait prêtée à une mise en discussion élargie et approfondie sur les questions climat-air-énergie. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit chez la plupart de nos voisins européens, qui suite à Fukushima, ont remis en question leurs programmes nucléaires.

Or il est dommage et regrettable que ces schémas régionaux n'aient été soumis qu'à consultation publique minimaliste, compte tenu des délais d'élaboration. Les régions ont pris beaucoup de retard dans l'élaboration de ces schémas, du fait d'une publication tardive des modalités d'application (juin 2011). A l'origine, la loi Grenelle 2 prévoyait un délai d'un an à compter de sa publication pour leur élaboration et leur approbation, soit une échéance au 11 juillet 2011. Dans une circulaire publiée en août 2011, ce délai était repoussé à fin 2011.

Les régions qui auraient pourtant souhaité engager un travail prospectif de fond et de réflexion en matière d'énergie n'ont pas pu, du fait du rappel exprimé par la ministre de l'Ecologie au mois d'août 2011 : *"Les SRCAE ont pour unique vocation de fixer des objectifs en termes de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de l'efficacité énergétique et non des objectifs généraux en termes de politique énergétique, ces derniers relevant de la politique nationale (...). Des motions générales en faveur de la sortie ou du maintien du nucléaire, ou d'appui général aux énergies renouvelables, ne sont pas appropriées dans le cadre de cet exercice"*.

Compte tenu de ce périmètre très circonscrit (dans le temps, dans le contenu) par l'Etat, nous constatons une très faible dimension d'appropriation citoyenne de ces démarches de planification, qui engagent notre avenir. Un panel de solutions existait pourtant pour créer et organiser du débat public, comme l'indique Dominique Bourg : « Il existe aujourd'hui une possibilité de discuter de façon plus posée, plus rationnelle ; certaines lignes idéologiques ont été brisées. C'est une fenêtre d'opportunité dont il faudrait profiter (...) l'heure est venue de s'interroger sérieusement sur l'avenir de nos modes de consommation et de production. Le débat s'impose enfin car nous sommes dans une période de tassement des revenus des ménages et qu'il existe une pression sociale sur le coût de l'énergie, avec une précarité énergétique croissante. »

2. ...à l'exercice impossible, ce qui vide la démarche initiale de sens, de cohérence, et de crédibilité

- L'exclusion préjudiciable de la question clé du nucléaire, et des crises énergétiques, économiques, sociales à venir**

Le nucléaire : la question clé absente de la réflexion SRCAE

Le nucléaire a été clairement écarté du champ des débats du Grenelle et donc logiquement des dispositifs qui en sont issus, comme les SRCAE. Il est bien entendu indispensable de réintégrer la question de la sortie du nucléaire dans les scénarios régionaux, même si elle ne peut être envisagée que dans le cadre d'une politique coordonnée au niveau national.

En supposant qu'une telle politique soit mise en œuvre, elle posera un certain nombre de questions méritant une déclinaison régionale qui n'ont bien sûr pas été envisagées par les SRCAE :

- comment gérer dans des conditions optimales de sécurité et de transparence la fin de vie des centrales nucléaires (dernières années de production, démantèlement, gestion des déchets) ?
- si la programmation de la mise hors service des centrales se base sur des critères d'âge et de sécurité (ce qui serait souhaitable!), il faudra affronter un redoutable effet de falaise (dans le scénario négaWatt, les deux tiers de la capacité de production nucléaire sont supprimés en une dizaine d'année) ; quelles politiques de sobriété, d'efficacité et de développement de ressources alternatives pour faire face à cette rupture ?
- en particulier, comment éradiquer à brève échéance le chauffage électrique et brider le développement inconsidéré de la climatisation et des PAC air-air peu performantes ?
- quelles fonctions et quelle architecture pour le réseau de transport dans un environnement dénucléarisé ?

Il est essentiel que dans un exercice qui se veut "stratégique", des éléments de prévisions macro soient bien pris en compte. Selon l'Agence internationale de l'Énergie (IEA) à l'échelle mondiale on prévoit un doublement de la demande d'électricité d'ici 2020. En Europe, la consommation électrique devrait augmenter de 40% entre 2003 et 2030. Ces tendances à la hausse sont expliquées en partie par la croissance de l'économie tertiaire, de l'économie numérique, les nouveaux usages et le transfert d'usages comme par exemple, les véhicules électriques.

Indépendamment de ces prévisions de croissance de la demande, dont la pertinence est sujette à caution car elles n'intègrent pas les gains d'efficacité et les économies potentielles et indispensables, l'enjeu de l'utilisation efficiente de l'électricité reste un

des défis majeurs des années à venir à cause principalement de la raréfaction des ressources.

Dans les autres pays européens, aux États-Unis, en Chine, entre autres, on travaille sur la stratégie de transformation du modèle énergétique centralisé vers un modèle décentralisé, pour pouvoir faire face à l'augmentation globale de la demande. Ils réfléchissent aux leviers qui permettront d'une part de réduire les pertes dues au transport de l'énergie dans un réseau centralisé, et d'autre part d'augmenter la production d'électricité décentralisée. Le fait que la démarche SRCAE ne soit pas autorisée à remettre en question le modèle énergétique actuel, basée sur une politique de l'offre organisée de manière centralisée, rend notre pays plus vulnérable et en désavantage par rapport au reste du monde. Et dans la pratique de cet exercice, lui enlève toute possibilité de création d'un support stratégique valide pour faire face à la réalité énergétique et environnementale des années à venir. Les politiques et les actions locales qui pourront en découler ne seront pas significatives ni efficaces.

Si les bases pour la transformation du réseau actuel en un réseau d'électricité intelligent (smart grids) ne sont pas bien posées aujourd'hui, il est difficile d'accompagner au niveau régional des politiques qui visent à encourager l'autoconsommation et l'optimisation de l'offre et de la demande d'énergie. De plus, compte tenu des effets indésirables du développement des agrocarburants, les véhicules électriques représentent une alternative efficace en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de maîtrise des coûts de l'énergie; mais cela est possible seulement si la planification "stratégique" de la transition vers un réseau intelligent et décentralisé se fait dès maintenant.

Les réseaux électriques

Les SRCAE reposant sur l'hypothèse implicite que l'électricité de base reste pour l'essentiel d'origine nucléaire, ils ne questionnent qu'à la marge l'organisation des réseaux. Les schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables qui doivent être élaborés dans le foulée des SRCAE n'envisageront sans doute rien de plus que des renforcements ponctuels du réseau de distribution et des postes source permettant d'accueillir la production de quelques parcs éoliens et grandes centrales photovoltaïques.

Dans l'hypothèse d'une sortie du nucléaire, c'est toute l'architecture et le mode de fonctionnement des réseaux qu'il faudra repenser, de sorte à accueillir une production beaucoup plus diffuse qu'aujourd'hui et optimiser dans le temps et dans l'espace son acheminement vers les points de consommation.

Les collectivités locales qui sont - on l'oublie trop souvent – responsables du service public de distribution d'électricité, même si elle sont obligées d'en concéder la gestion, pourraient si elles le souhaitent jouer un rôle déterminant pour conduire la nécessaire mutation de ces réseaux.

La crise énergétique...

Bien avant la crise climatique, la crise énergétique aura des conséquences majeures bouleversant le contexte dans lequel devra s'opérer la transition pour laquelle milite l'association Virage Énergie Aquitaine.

En effet, les importantes fluctuations conjoncturelles des prix des énergies fossiles que l'on constate aujourd'hui, de nature largement spéculative, masquent une tendance lourde et durable à la hausse, particulièrement nette depuis 2004, imputable à la croissance soutenue de la demande des grands pays émergents – Chine et Inde en premier lieu – confrontée à une capacité de production mondiale qui plafonne et commencera à décliner à brève échéance. Nos sociétés ont pu jusqu'à présent s'adapter à la marge pour maintenir leur mode de fonctionnement, mais l'accumulation des tensions sur les prix des énergies fossiles finira inéluctablement par aboutir à des ruptures majeures.

Si les chocs pétroliers des années 70 ont pu être surmontés, c'est qu'ils étaient déterminés par des facteurs géopolitiques dont les termes ont pu être renégociés, accordant ainsi un sursis de quelques décennies à notre mode de vie. Pour ce qui est des chocs à venir, il n'y aura rien à négocier avec personne et ils seront sans espoir de retour en arrière puisqu'ils marqueront tout simplement le fait que nous touchons aux limites d'une ressource non renouvelable. Sauf à admettre la possibilité d'une évolution "à l'américaine", c'est à dire en faisant une place croissante à l'exploitation des gaz de schistes et autres ressources dites "non conventionnelles" dont le prix à payer en termes environnementaux est inadmissible

On cherchera vainement des scénarios énergétiques prospectifs qui intègrent cette crise à venir. On en comprend aisément la raison : bien qu'elle paraisse inéluctable, personne n'est capable d'en prédire l'échéance, ni même les formes concrètes qu'elle prendra et les impacts qu'elle aura sur nos sociétés. Pourtant, un exercice prospectif digne de ce nom ne peut se contenter de prolonger de façon linéaire et sur des décennies les tendances du passé alors qu'il est manifeste que des ruptures majeures sont devant nous : désormais, toute politique faisant abstraction de ces réalités, scientifiques autant que sociétales, est vouée à l'échec.

Pour illustrer cette nécessité de façon un peu caricaturale, pourquoi essayer d'élaborer des politiques de mobilité permettant de réduire de quelques points nos émissions de GES si dans 15 ans, la majeure partie de la population n'aura tout simplement plus les moyens de se payer un plein de carburant ? Comment envisager un programme de réhabilitation énergétique du bâti étalé sur 30 ans si le coût des matériaux devient prohibitif ou leur disponibilité problématique ? Comment organiser la logistique d'approvisionnement des grands centres urbains si les coûts des transports de marchandises explosent ? Que restera-t-il du tissu économique actuel avec un pétrole à 300 ou 500 dollars le baril ? Etc.

...et les autres crises

La crise énergétique ne viendra pas seule. Elle induira nécessairement des bouleversements économiques, sociaux, politiques, sans exclure des aventures militaires. Par ailleurs, d'autres crises liées à la finitude des ressources de la planète s'annoncent à plus ou moins court terme : eau potable, métaux, terres agricoles...

Dans ce contexte d'instabilité croissante, imaginer des politiques locales de transition énergétique à long terme devient particulièrement ardu. Pour réduire les incertitudes, pour préserver une marge de manœuvre maximale plutôt que de subir des changements abrupts, il conviendra de s'interroger sur la robustesse de ces politiques et leur adaptabilité à un environnement mouvant. On privilégiera par exemple :

- les options réversibles, les choix « sans regrets » ;
- les actions décentralisées, organisées en réseaux au plus près du terrain, plutôt que les politiques descendantes reposant sur une organisation pyramidale ;
- l'investissement citoyen tant au niveau de la conception que dans la mise en œuvre de ces politiques ;
- les technologies simples et facilement assimilables plutôt que la fuite en avant high-tech reposant sur une expertise rare et pointue et des ressources trop spécifiques ;
- etc.

Ce type d'approche est développé par le mouvement « Territoires en transition » à l'échelon local. Il devrait être étendu aux niveaux régionaux et nationaux, aucun territoire n'étant une île à l'abri des convulsions d'un monde en crise, où il serait possible de conduire tranquillement la transition au rythme que nous aurons choisi. Savoir faire face à l'imprévu et à l'urgence, c'est-à-dire savoir faire de la gestion de crise, devrait être partie intégrante des scénarii régionaux.

Une approche et une vision territoriale peu convaincante

Territoires urbains et ruraux, quelles solidarités ?

L'étalement urbain et l'usage immodéré de l'automobile ont estompé les différences entre territoires urbains et ruraux. La crise énergétique va probablement redonner un sens fort à cette distinction en imposant d'une part de sévères restrictions en matière de mobilité et de transport des marchandises, d'autre part la nécessité de mobiliser au maximum les ressources énergétiques locales.

Une ligne de partage va se dessiner entre les territoires où la densité de population est suffisamment faible pour qu'ils puissent tendre vers une quasi autonomie énergétique et les autres. En particulier, les villes et surtout les grandes agglomérations ne pourront prétendre à l'auto-suffisance (sauf peut-être à très long terme, dans un paysage urbain entièrement remodelé) et auront un besoin vital d'accéder aux ressources des territoires ruraux les plus proches. Organiser des rapports de coopération plutôt que de prédation sera un enjeu fort d'une politique régionale de transition énergétique. Cette question est

largement ignorée dans les SRCAE, sauf parfois en ce qui concerne la mobilisation du gisement de bois-énergie.

La problématique pourrait être étendue à d'autres domaines : la production alimentaire, celle de matériaux de construction et plus généralement des matières premières biosourcées qui seront nécessaires à une industrie sevrée du pétrole. Tout cela invitera à revisiter les rapports entre territoires, voire à terme à repenser la structuration même de ces territoires. On peut par exemple s'interroger sur la viabilité dans ce nouveau contexte d'une métropole millionnaire, moins bien armée pour résister aux chocs qu'une petite ville bien ancrée dans un territoire rural.

Si les réponses à ces questions sortent du champ direct de la transition énergétique, elles en conditionneront cependant fortement le contexte et on ne peut les ignorer.

Effets de bord et interrelations entre régions

Les SRCAE ne se préoccupent pas de ce qu'il se passe au-delà des frontières administratives de la région qui les intéresse. Ils ignorent de ce fait la réalité de territoires physiques qui peuvent se trouver à cheval sur deux régions. Cette réalité devra cependant être prise en compte lorsqu'il s'agira d'optimiser la mobilisation de ressources comme la biomasse, ou de repenser l'architecture des réseaux.

Surtout, dans la perspective d'une transition énergétique radicale, incluant sortie du nucléaire et objectif à long terme de 100 % d'énergies renouvelables, l'interdépendance entre régions se posera sur de nouvelles bases. Par exemple, la sortie du nucléaire pour l'Aquitaine ne se borne pas à la fermeture de la centrale du Blayais, il faudra la penser dans le cadre d'un programme coordonné au niveau national. Autre exemple, la mobilisation de la ressource hydroélectrique du massif pyrénéen qui intéresse à minima 3 régions devra probablement s'opérer différemment dans un mix énergétique complètement renouvelé. De manière générale, les régions françaises – mais également les régions limitrophes des pays voisins de la France – ne peuvent toutes prétendre à l'auto-suffisance énergétique à chaque instant de l'année et la question de l'équilibre entre production et consommation à l'échelle supra-régionale (qui n'est pas nécessairement nationale) devra être reposée sur des bases très différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui.

L'addition des PCET ne fait pas un SRCAE

De par le dispositif issu des lois « Grenelle », les plans climat énergie territoriaux (PCET) que doivent élaborer les collectivités de plus de 50 000 habitants sont l'unique instrument de mise en œuvre des orientations proposées par le SRCAE. Cela conduit à un emboîtement de PCET portés par des collectivités ayant des champs de compétences hétérogènes ne couvrant en fin de compte ni l'ensemble du territoire régional, ni l'ensemble des thématiques relevant du SRCAE. Ainsi, les heureux bordelais bénéficieront des PCET de Bordeaux, de la CUB, du Conseil Général de la Gironde et de la région Aquitaine (dont la cohérence est d'ailleurs loin d'être garantie) mais qui,

même pris tous ensemble, n'ont pas les moyens d'impulser le programme vigoureux de réhabilitation énergétique du patrimoine bâti que nécessiteraient les objectifs affichés dans le SRCAE.

Cela renvoie en partie à la question précédente : celle de l'attribution au bon niveau de collectivité de pleines compétences (c'est-à-dire non partagées avec un autre niveau de collectivité ou avec l'État) mais aussi des moyens financiers nécessaires pour les mettre en œuvre, notamment par le biais d'une fiscalité profondément réformée. A cet égard, on peut regretter que le SRCAE n'identifie pas davantage les responsabilités, les capacités et les marges de manœuvre des différents acteurs dans tous les domaines balayés ; un sous-chapitre traitant du "qui peut faire quoi et avec qui?" aurait été très utile.

Une réflexion indigente sur les objectifs de mix énergétique

Dans la perspective où se placent les SCRAE, celle d'un développement modeste (+ 20 % en moyenne) des énergies renouvelables avec la poursuite du programme nucléaire en toile de fond, il n'est pas étonnant que ne soit pas posée la question du mix optimum. La question essentielle à résoudre est celle d'une hiérarchisation des priorités de développement selon les territoires, les besoins et les ressources disponibles, dans une perspective de long terme intégrant aussi, comme évoqué plus haut, les effets de crise et de rupture.

Ainsi, à titre d'exemple, on pourrait s'interroger sur la place centrale bien souvent accordée dans les SRCAE au développement du photovoltaïque et du gros éolien, qui reposent sur des technologies relativement pointues, des filières industrielles spécialisées et gourmandes en capital et des ressources qui pourraient se raréfier, les rendant vulnérables dans un contexte de crise généralisée. Toutefois le contexte aquitain doit être pris en compte dans cette analyse, avec une absence totale d'éolien terrestre à ce jour, ce qui pèse sur le mix énergétique actuel. On pourrait à l'inverse s'interroger sur la place relativement modeste accordée à la méthanisation et au solaire thermique, qui paraissent comme des filières plus résilientes, pouvant plus facilement se développer de façon autonome au niveau local.

Concernant l'Aquitaine, il est manifeste que ce projet de SRCAE ne prend pas en compte toutes les potentialités présentes en Aquitaine, même si l'on considère le scénario le plus ambitieux dit "Durban". Les potentiels de production par type d'énergie renouvelable ont été estimés dans le cadre du plan "Aquitaine Énergie Positive", adopté par le Conseil Régional d'Aquitaine en séance plénière le 19 décembre 2012.

(http://aquitaine.fr/IMG/pdf/Annexe_Aquitaine_Energie_Positive.pdf)

Pour exemples :

- la biomasse dans l'industrie estimée à 8 529 GWh à l'horizon 2020 dans le SRCAE (contre 10 852 GWh dans le plan régional)
- la géothermie dont le développement atteindrait 400 GWh en 2020 (alors que la planification régionale fait état de 550 GWh, se basant sur les travaux du BRGM) ; rappelons également que la Communauté Urbaine de Bordeaux a acté en février 2011,

son plan climat-énergie dont la planification énergétique, réalisée par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, accorde une place très importante à la géothermie profonde dans le mix projeté à 2050 (15% de la production de chaleur, soit 468 GWh)

- l'éolien terrestre est lui aussi un élément déterminant du mix énergétique aquitain : partant de zéro, l'Aquitaine a toutes les cartes en main pour réfléchir, structurer, préparer l'implantation des parcs éoliens sur le territoire régional. Encore faut-il surmonter les barrières administratives et juridiques qui complexifient, entravent et rallongent très sérieusement le délai de réalisation de projets éoliens (plus de 8 ans, contre moins de 5 ans en Allemagne) Le seuil de puissance installée des 1000 MW d'ici à 2020 est le seuil minimum à atteindre pour la constitution d'une filière économique et industrielle en Aquitaine

Dans le cadre de cette projection d'un mix énergétique aquitain, impossible de raisonner "hors sol" sans tenir compte de l'environnement juridique de ces secteurs, de la santé économique et des perspectives de marchés des développeurs, des opérateurs économiques et industriels. Ces dernières années en France, un cadre extrêmement hostile aux énergies renouvelables s'est mis en place (instabilité réglementaire dans le solaire et l'éolien, empilement de réglementations, ...) compromettant gravement des milliers d'entreprises. La question cruciale, dans les mois prochains, sera donc de savoir si ce cadre national, en matière de réglementation, de politiques R&D et de politique industrielle, évoluera dans un sens positif et facilitateur, ou si la situation restera inchangée. Dans ce dernier cas, la France risque d'accumuler des retards technologiques difficilement rattrapables.

3. De nombreuses propositions et pistes de réflexion existent pour l'avenir

□ Cap vers une régionalisation de la politique énergétique

De par le caractère extrêmement centralisé de la politique énergétique française, les bonnes intentions que peuvent afficher les SRCAE dans leur périmètre limité restent singulièrement dépourvues d'outils concrets de mise en œuvre. Virage Énergie Aquitaine a pour but de mener, en collaboration avec les autres associations du même type, une réflexion sur les conditions d'une régionalisation de cette politique qui donnerait aux programmes régionaux et infra-régionaux de transition énergétique les moyens de leurs ambitions.

Cela pose des questions, nombreuses et complexes :

- quel scénario de transition vers la régionalisation, en considérant qu'on ne peut basculer du jour au lendemain d'un système centralisé (y compris dans l'organisation physique de ses infrastructures) vers un système régionalisé ?
- quelles compétences pour les différents niveaux de collectivités territoriales ?
- quelles compétences est-il indispensable de conserver au niveau national ? Et quel rôle d'ailleurs pour ce niveau national : arbitrage, péréquation, impulsion stratégique, soutien à l'innovation, coordination entre régions, etc. ?
- faut-il laisser aux collectivités territoriales la liberté de fixer les prix des énergies ?

Bien évidemment, s'il faut essayer de se poser ces problèmes et de proposer des éléments de solution, la mise en œuvre de ces dernières dépasse les questions d'énergie et le niveau régional et relève d'une nouvelle vague de décentralisation.

En anticipation de cette éventuelle vague qui attribuerait aux régions un rôle renforcé en matière de planification énergie-climat, le Conseil Régional d'Aquitaine a réalisé, en 2011, un travail en lien avec les acteurs économiques, industriels et de la recherche pour imaginer un modèle énergétique alternatif, décentralisé c'est-à-dire fondé sur un principe de relocalisation de la production et de la consommation d'énergie. Cela signifie : aller trouver des « gisements de mégawatts » sur le territoire aquitain (dans les transports, l'habitat, l'industrie...), donner aux acteurs des outils innovants pour la maîtrise des consommations, permettre, par un soutien financier accru, aux entreprises d'énergies renouvelables d'investir, d'innover, de développer leurs emplois, et également – chose nouvelle pour la Région – créer une ambiance favorable aux énergies renouvelables (montages coopératifs favorisant l'acceptabilité des projets, outils d'investissement citoyens, lancement du programme « Territoires à énergie positive » à destination des collectivités locales...).

Au-delà des objectifs régionaux chiffrés (de sobriété, d'efficacité énergétique, et de doublement de la part d'énergie renouvelables dans nos consommations finales, passant

de 16% à 32% d'ici 2020) et des outils financiers créés par la Région, c'est une vision radicalement différente de la politique énergétique qui est en train de se mettre en place, notamment avec le lancement de la dynamique des « territoires à énergie positive ».

□ **De nouveaux modes de médiation avec la société civile**

Une indispensable mobilisation citoyenne

Si les travaux d'élaboration des SRCAE ont eu en général le mérite d'être assez largement ouverts à des représentants d'institutions diverses et aux milieux professionnels et associatifs, ils sont tout de même restés l'affaire de spécialistes ou tout au moins d'un public averti. Ni prévus par le cadre du « Grenelle », ni souhaités par l'État, les débats publics sur les grands choix énergétiques – et les modes de vie qui en découlent – restent à impulser, non seulement au niveau national mais aussi au niveau local. Au-delà, c'est l'indispensable investissement citoyen dans la transition énergétique qui est en jeu, sans lequel les meilleurs scénarii resteront lettre morte. C'est la question centrale que se pose notre association.

En conclusion...

Les SRCAE représentent un premier exercice régional théorique d'organisation de la transition énergétique - déjà presque forcée - qui s'annonce à nous. Ils essaient d'y répondre en prenant en compte les deux éléments essentiels à la réussite d'un tel changement :

1. Identifier des solutions stratégiques face aux menaces énergétiques et environnementales dans l'avenir, ce qui est la source des objectifs 3x20 et du facteur 4 et bien au-delà d'un engagement législatif et/ou international.
2. Impliquer toutes les parties prenantes dans les territoires à la définition de leurs propres directions stratégiques afin d'assurer leur adaptation aux conditions locales et leur application effective.

Malheureusement, aucun de ces deux éléments essentiels n'a été travaillé suffisamment en profondeur pour pouvoir délivrer un résultat réussi. C'est certainement ce qui explique qu'actuellement, dans de nombreuses régions, l'adoption de ces schémas se révèle être très problématique, du fait des limites et contraintes posées par l'État (l'exclusion de thèmes essentiels comme celle du devenir des centrales et de la part du nucléaire dans le mix énergétique, les délais d'élaboration ubuesques, le manque de dialogue et de débat avec la société civile...) engendrent des biais importants, que nous avons pu indiquer dans notre avis.

Au titre de notre association Virage Énergie Aquitaine, nous avons souhaité apporter notre analyse critique à ce projet de Schéma aquitain. Nous souhaitons, pour notre part, travailler à une planification énergétique régionale sous d'autres bases, cette fois-ci en intégrant les leçons tirées de l'exercice SRCAE, que nous résumons fondamentalement dans :

– une vraie et complète prise en compte des éléments et des enjeux techniques ; de ce point de vue, la modélisation nationale présentée par l'association Négawatt en septembre 2011 à Paris, publiée sous forme de Manifeste, ainsi que la modélisation régionale en cours avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur sont des ressources essentielles ; de même que les travaux déjà réalisés ou en cours d'élaboration par d'autres associations Virage Énergie

– une vraie liberté de choix stratégique au niveau de la politique énergétique régionale couplé avec des objectifs environnementaux optimisés.

– une vraie inclusion des citoyens dans le débat et dans la création d'un consensus non seulement autour des objectifs et de la direction stratégique à suivre dans notre région, mais surtout autour des engagements nécessaires à la réalisation concrète de ces visions. Ce dernier étant la pierre angulaire de ce genre de démarche dont la concrétisation dépend des changements de modes de vies. Les initiatives citoyennes (associatives, coopératives) sur le thème du climat et de l'énergie, auxquelles nous avons déjà fait référence, fleurissent partout en Aquitaine. Certains territoires ruraux aquitains sont aujourd'hui prêts à se lancer dans une démarche de "Territoires à énergie positive", comme cela existe en Autriche, en Allemagne, en Bretagne... Tous les acteurs de la société civile (élus, acteurs économiques, citoyens) sont de plus en plus au fait des pressions croissantes de la finitude des ressources, des enjeux climatiques, des prévisions d'augmenta-

tion inéluctable du coût de l'énergie qui nous rend tous vulnérables à la précarité énergétique... Ceci amène une aspiration populaire à reprendre en main notre avenir climatique et énergétique, à raisonner tout à fait différemment avec un nouveau logiciel, avec le désir d'autonomie, d'autoconsommation, d'autosuffisance...

L'énergie réintègre, doucement mais sûrement, la sphère démocratique !

Pour l'association Virage Energie Aquitaine, ses co-présidents :

Susana AVILA
Yohann DIDIER
Peggy KANCAL
Dominique NICOLAS
Claudio RUMOLINO